



## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01\_2022\_0076

#### Lancement d'un marché relatif aux travaux d'aménagement, création, entretien, grosses réparations et dépannage tous corps d'état dans les bâtiments communaux

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le quatorze septembre deux mille vingt-deux à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

#### Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, Mme MESADIEU, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme SAVARY, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. GIRONDOT, Mme PRADET, Mme LALLEMENT, M. ANTONIO, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme SCHWEITZER, Mme COUTEAUX, M. BESANÇON, Mme COSTE, M. BARBIER, M. TURINI

#### Absents ayant donné procuration :

M. BES, a donné procuration à Mme MESADIEU  
M. BISSON, a donné procuration à Mme LE VAVASSEUR  
Mme RE, a donné procuration à M. GUILLET  
M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN  
M. FEGHALI, a donné procuration à Mme TILLY  
Mme FRESCO, a donné procuration à M. BESANÇON  
Mme ACKERMANN, a donné procuration à M. BARBIER  
M. DENUIT, a donné procuration à Mme COUTEAUX

#### Arrivé en cours de séance :

M. BISSON, 19h57, après l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 21 juin 2022

#### Désignation du secrétaire de séance :

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 29 septembre 2022

**Objet : Lancement d'un marché relatif aux travaux d'aménagement, création, entretien, grosses réparations et dépannage tous corps d'état dans les bâtiments communaux**

La Ville a conclu des marchés « tout corps d'état » relatifs d'une part aux travaux courants d'entretien, de rénovation, de réaménagement des équipements communaux et d'autre part aux travaux d'aménagement de nouveaux locaux.

Ces marchés arrivent à leur terme en juillet 2023 mais, pour certains lots, les montants maximums seront atteints avant ce terme, ce qui emportera une fin anticipée du marché. Il est donc nécessaire de lancer dès à présent une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour leur renouvellement.

Le marché actuel est alloti en neuf lots :

N° du lot	Intitulé du lot
1	Maçonnerie-Plâtrerie-Carrelage
2	Etanchéité-Couverture
3	Menuiseries extérieures-Occultations-Vitrierie
4	Menuiserie intérieure-Quincaillerie
5	Faux-plafonds
6	Sols souples-Peinture-Ravalement
7	Électricité Courants forts-Courants faibles
8	Plomberie-Ventilation
9	Serrurerie-Métallerie

Le nouveau marché alloti en 11 lots prendra effet à sa date de notification jusqu'au 28 février 2027. Néanmoins, l'exécution de chaque lot débutera à compter de l'ordre de service de commencement d'exécution.

Les lots, hormis le lot n°3 « Etanchéité-Couverture-Charpente », sont des accords-cadres mono-attributaires établissant les règles relatives aux bons de commande qui seront émis en application des articles R.2162-2 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique, sur la base de prix unitaires détaillés dans les bordereaux de prix unitaires, sans montant minimum, avec des montants maximums suivants définis sur la durée totale du marché.

N° du lot	Intitulé du lot	Montant maximum € HT sur la durée totale du marché (4 ans)
1	Démolition-Désamiantage-Déplombage-VRD	4 000 000
2	Maçonnerie-Carrelage	2 000 000
3	Couverture-Etanchéité-Charpente	800 000
4	Menuiseries extérieures-Occultations-Vitrierie	800 000
5	Menuiserie bois	600 000
6	Plâtrerie-Plafonds suspendus	400 000
7	Sols souples-Peinture	1 200 000
8	Electricité Courants forts-Courants faibles	1 200 000
9	Plomberie-Ventilation-Chauffage	1 600 000
10	Serrurerie-Métallerie	1 000 000
11	Ravalement-ITE-Bardage	3 000 000

Le lot n°3 « Etanchéité-Couverture-Charpente » est traité à prix mixte :

- Il est à prix forfaitaires pour les visites d'entretien préventif des toitures plates et inclinées ;
- Il comporte une part à bons de commande selon un accord-cadre établissant les règles relatives aux bons de commande qui seront émis en application des articles R.2162-2 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique, sur la base de prix unitaires détaillés dans le bordereau de prix unitaires, sans montant minimum, avec un montant maximum de 800 000 € HT, pour la durée totale du marché. La part en accord-cadre porte sur les travaux d'aménagement, création, entretien, réparation, maintenance et dépannage relatifs au domaine étanchéité et couverture.

Le marché ne comprend pas de tranches.

En cas d'absence d'offre ou si seules des offres inappropriées au sens de l'article L.2152-4 du Code de la commande publique ont été déposées, le(s) marché(s) sera(ont) relancé(s) soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie de marché sans publicité ni mise en concurrence préalable dans les conditions définies par le Code de la commande publique. Dans les cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables au sens des articles L.2152-2 et L.2152-3 ont été présentées, le(s) marché(s) sera(ont) relancé(s) soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie négociée dans les conditions définies par le Code de la commande publique.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs aux travaux d'aménagement, création, entretien, grosses réparations et dépannage tous corps d'état dans les bâtiments communaux qui résulteront de la consultation.

Les membres de la commission municipale élargie « Cadre de vie et Aménagement » ont examiné l'objet de la présente délibération le 8 septembre 2022.

**Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
au scrutin public, par 27 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés qui résulteront de la consultation.

Il est précisé que les dépenses s'y rapportant figureront aux budgets 2023 et suivants de la Commune :

Nature : 615221 – 2135 - 2313



Signé électroniquement par : Julie  
Jean-Jacques GUILLET  
Date de signature : 26/09/2022  
Qualité : M. L. S. Maire Adjoint  
(M. Jean-Jacques GUILLET)

Jean-Jacques GUILLET  
Maire de Chaville



**Julie FOURNIER**  
12<sup>ème</sup> maire adjointe  
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.